

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

21 mars 2019 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 28 mars 2019 à 18 heures 00. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent; Budget communal : Compte de gestion budget communal 2018 ; Compte administratif budget communal 2018 ; Affectation du résultat ; Budget primitif 2019 ; Vote des trois taxes ; Questions diverses

L'an deux mille dix-neuf, le 28 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Monique SAILLENS.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. ALBAGNAC Fabien, M. MAURY Cyril, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme SIRVEN Marie-Martine

Absents excusés : Mme HENRAS Marine, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. DOUSSET Jean-Marc, M. POINTELIN Philippe, Mme LECOUTRE Gisèle

Mme HENRAS Marine a donné pouvoir à M. MAURY Cyril
M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à M. DUTHIL Bernard
Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie a donné pouvoir à Mme Monique SAILLENS
M. POINTELIN Philippe a donné pouvoir à Mme Sylvie RAYNAL
Mme LECOUTRE Gisèle a donné pouvoir à M. ALBAGNAC Fabien

En préambule, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

« **Compte de gestion budget annexe lotissement 2018** » ; « **Compte Administratif budget annexe lotissement 2018** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le rajout de ces deux délibérations.

Le Conseil municipal désigne M. LASJAUNIAS Stéphane, comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

• **Lotissement**

Compte de gestion budget annexe lotissement 2018

Mme le maire rappelle la délibération du 29/03/2018 relatif à la clôture du budget lotissement « Las vignasses » 2018.

Mme le Maire précise que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le

compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe lotissement 2018 et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget annexe lotissement pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte Administratif budget annexe lotissement 2018

S'agissant du compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2018, et conformément à la règle, Mme le Maire s'est retirée de la séance ; Mme Sylvie RAYNAL, 1^{ère} adjointe, avec l'appui de Monsieur le Trésorier, a présenté à l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal le compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2018, qui se présente comme suit :

* en fonctionnement, 201 978.63 € en recettes et 168 898.63 € en dépenses

* en investissement, 168 898.63 € en recettes et 168 898.63 € en dépenses

Mme RAYNAL Sylvie, 1^{er} adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif du budget annexe lotissement « Las Vignasses » 2018 qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

• Budget communal

Compte de gestion 2018 – budget primitif

Mme le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier.

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'il va être procédé à l'examen et à l'approbation du compte de gestion – exercice 2018 – du Budget Principal – de la Commune de Sauzet dressé par le comptable public de la Trésorerie de Puy-L'évêque.

Pour information, il est fait lecture des résultats définitifs de l'exercice 2018 aux membres du Conseil Municipal.

Résultat de l'exercice 2018 (fonctionnement)	- 28 504.82
Résultat antérieur reporté (fonctionnement)	+ 181 477,52
Résultat à affecter (fonctionnement)	+ 152 972.70
Résultat de l'exercice 2018 (investissement)	- 213 964.70
Résultat antérieur reporté (investissement)	+ 249 637.59

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le compte de gestion – exercice 2018 – du Budget Principal – de la Commune de Sauzet et en avoir délibéré :

- Considère que les opérations sont régulières,
- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable Public de la trésorerie de PUY L'EVEQUE, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés ledit compte de gestion

Compte Administratif 2018 – budget primitif

S'agissant du compte administratif 2018, et conformément à la règle, Mme le Maire s'est retirée de la séance ; Mme Sylvie RAYNAL, 1^{ère} adjointe, a présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le compte administratif 2018, qui se présente comme suit :

* en fonctionnement, 500 801.83 € en recettes et 529 306.65 € en dépenses, représentant un déficit de 28 504.82 €

* en investissement, 250 739.20 € en recettes et 464 703.90 € en dépenses, représentant un déficit de 213 964.70 €

Mme RAYNAL Sylvie, 1^{er} adjointe au Maire soumet au vote ledit compte administratif qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation du résultat :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'affectation des résultats.

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants, les membres présents et représentés du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

POUR MEMOIRE

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 181 477.52
- Résultat d'investissement antérieur reporté (1)	+ 249 637.59

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Solde d'exécution de l'exercice (Titres-Mandats) (2)	- 213 964.70
- Solde d'exécution cumulé (1)+(2)	+ 35 672.89

RESTES A REALISER AU 31.12.2018

- Dépenses d'investissement D	- 177 908.84
- Recettes d'investissement R	+ 196 686.97

- SOLDE R-D	+ 18 778.13

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2018

- Rappel du solde d'exécution cumulé (1)	+ 35 672.89
- Rappel du solde des restes à réaliser (2)	+ 18 778.13

- Besoin de financement total(1) +(2)	+ 54 451.02

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice (1)	- 28 504.82
- Résultat antérieur (2)	+ 181 477.52

- Total à affecter (1) + (2)	+ 152 972.70

Les membres présents décident d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement** **0**
(Crédit du compte 1068 sur bud.)
- 2) Affectation complémentaire en « réserves »**
(Crédit au compte 1068 sur bud.)

3) **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P.** **152 972.70**
Ligne 002 (report à nouveau créditeur)

TOTAL
152 972.70

Budget primitif communal 2019

Mme le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 ainsi que les dépenses et recettes de la section d'investissement en détaillant les différentes opérations programmées.

Mme le Maire communique le détail des subventions attribuées aux diverses associations pour un montant global de 12 585 € inscrit au compte 6574 du budget primitif 2019, qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme Le Maire soumet au vote ledit budget et le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif 2018 qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses :

626 285.70 € en fonctionnement
399 795.63 € en investissement

Vote des trois taxes

Mme le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2019 et propose de les reconduire à l'identique pour l'année 2019, soit :

- la taxe d'habitation	15.84 %	486 500
- la taxe foncière bâti	20.80 %	403 900
- la taxe foncière non bâti	176.82 %	12 900

Mme le Maire donne lecture des produits des trois taxes à percevoir, en 2019 :

- taxe d'habitation	77 062 €
- taxe foncière bâti	84 011 €
- taxe foncière non bâti	22 810 €

	183 883 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maintien des taux à savoir :

- 15.84 % pour la taxe d'habitation
- 20.80 % pour la taxe foncière bâti
- 176.82 % pour la taxe foncière non bâti

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.